



Mission régionale d'autorité environnementale  
de Bourgogne-Franche-Comté

**Information sur l'absence d'avis de  
la Mission Régionale d'Autorité environnementale  
concernant le projet de modification des conditions  
d'exploitation d'un site de traitement des déchets  
(Demain Environnement)  
sur la commune de Lons-le-Saunier (Jura)**

n°BFC – 2019 - 1917

En application des dispositions de l'article R122-7 du code de l'environnement, l'avis de l'autorité environnementale a été sollicité sur le dossier de demande d'autorisation concernant le projet susvisé.

L'autorité environnementale n'a pas émis d'observations dans le délai de deux mois qui lui était imparti au titre de ces dispositions.

En vertu de ces dernières, l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai est mise en ligne sur internet. Portée à la connaissance du maître d'ouvrage par l'autorité compétente, elle est également jointe au dossier d'enquête publique ou de consultation du public.